

FICHE 27 - DEMANDE DE POURSUITE D'ETUDES EN LYCEE (LGT et LP)

PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> - Emménageant en Guadeloupe, hors calendrier affectation 2021 n'ayant pas participé à l'affectation via AFFELNET/ AFFELMAP, ni au TSA. - souhaitant changer de formation, filière ou spécialité en cours d'année (lutte c/ décrochage scolaire). - souhaitant changer d'établissement pour suivre une autre spécialité (en 1^{ère} ou Terminale) - scolarisés en terminale CAP, qui souhaitent poursuivre leur filière en 1^{ère} professionnelle (sous réserve d'obtenir leur CAP) - scolarisés en établissement privé sous contrat et souhaitant poursuivre en établissement public <p>Cette procédure ne concerne pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les élèves qui ont participé à AFFELNET /AFFELMAP (cf fiches) - les demandes de Retour en Formation Initiale (cf. fiche - les demandes de stages passerelles (cf. fiche
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> - Les demandes sont étudiées selon les places disponibles - Seuls les dossiers <u>complets</u> seront examinés. - L'affectation n'est pas automatique
MODALITES	<p>Dossier : A fournir Photocopie des pièces suivantes (ne pas envoyer d'original) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bulletins de la dernière année scolaire - Exeat du dernier établissement (attestation de fin de scolarisation) - Justificatif du domicile en Guadeloupe (bail, ou facture EDF, etc.) - Livret de famille ou décision confiant l'exercice de l'autorité parentale à une personne <p>Pour les demandes de poursuite post CAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé de notes du CAP - Demande de poursuite d'études - lycée Guadeloupe (cf dossier 13)
DEPOT DOSSIER	<p>Le dossier et l'ensemble des pièces doivent être déposés au Rectorat, ou envoyé par voie postale ou déposé dans la boîte aux lettres du Rectorat :</p> <p style="text-align: center;">Rectorat de la Guadeloupe SAIO Parc d'activités La Providence ZAC de Dothémare 97183 LES ABYMES CEDEX</p>